

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001066-204

DATE : 7 octobre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S.

TRACY PATTERSON

Demanderesse – Représentante du Groupe

c.

VIVID SEATS LLC

Défenderesse

et

FOND D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mise en cause

JUGEMENT DE CLÔTURE À L'ÉGARD DE VIVID SEATS LLC

[1] **CONSIDÉRANT** que le 10 juillet 2020, la demanderesse a déposé une *Demande modifiée en autorisation d'exercice d'une action collective* contre, *inter alia*, la défenderesse Vivid Seats LLC;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'en mars 2022, la demanderesse Tracy Patterson et Vivid Seats LLC ont conclu une entente de règlement (l'«**Entente de règlement**»);

[3] **CONSIDÉRANT** que le 13 avril 2022, la Cour a autorisé l'action collective pour fin de règlement seulement, rendu certaines ordonnances de préapprobation, incluant l'approbation du plan de diffusion de l'Avis d'Audience et d'Exclusion visant l'audience d'approbation de la transaction, et nommé Velvet Payments (maintenant connu sous le nom de Concilia Services Inc.) comme Administrateur des réclamations (la «**Première Ordonnance**»);

[4] **CONSIDÉRANT** que le 26 juillet 2022, la Cour a rendu un jugement approuvant l'Entente de règlement dans la présente instance (le «**Deuxième Ordonnance**»);

[5] **CONSIDÉRANT** que la Cour a nommé Velvet Payments (maintenant connu sous le nom de Concilia Services Inc.) comme Administrateur des Réclamations;

[6] **CONSIDÉRANT** que l'Avis d'Ordonnance de la Cour visant la Deuxième Ordonnance a été envoyé au Groupe le 6 septembre 2022 et a également été affiché sur le site Web des Avocats du Groupe;

[7] **CONSIDÉRANT** que la période des réclamations s'est terminée le 6 novembre 2022;

[8] **CONSIDÉRANT** que Velvet Payments a rendu son rapport d'administration final de clôture (le «**Rapport final de clôture**») le 2 décembre, 2022;

[9] **CONSIDÉRANT** que le Rapport final de clôture indique que 192 courriels ont été envoyés au Groupe et qu'un seul d'entre eux a rebondi, ce qui représente 0,5% du Groupe;

[10] **CONSIDÉRANT** que les réclamations présentées par le Groupe totalisent :

10.1. Deux (2) réclamations d'une valeur totale de **719,36\$ US**;

10.2. Huit (8) réclamations approuvées pour le Groupe de Remboursement Transitoire d'une valeur totale de **4,911,11\$ US**;

[11] **CONSIDÉRANT** que la retenue de 2 % que le *Fonds d'aide aux actions collectives* (« Fonds d'Aide ») est en droit de recevoir en vertu de la loi est de 112,61\$ US (correspondant à $0,02 \times 5\,630,47\$ \text{ US}$) (équivalent à 149,95\$ CA converti le 30 janvier 2023);

[12] **CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de reliquat, que les prélèvements appropriés ont été remises au Fonds d'Aide et que les Honoraires et Débours des Avocats du Groupe approuvés ont été payés par Vivid Seats LLC;

[13] **CONSIDÉRANT** que l'Entente de Règlement a été exécutée entièrement et de façon diligente par les parties, le tout en conformité avec la Deuxième Ordonnance;

[14] **CONSIDÉRANT** l'article 596 du *Code de procédure civile du Québec*;

[15] **CONSIDÉRANT** l'article 59 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile*;

[16] **CONSIDÉRANT** l'article 130 des *Directives de la division de Montréal*;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[17] GRANTS Vivid Seats LLC Defendant's Application for a Closing Judgment;	ACCUEILLE la demande de jugement de clôture de la défenderesse <i>Vivid Seats LLC</i> ;
[18] DECLARES that Velvet Payments (Concilia Services Inc.) has fulfilled its obligations pursuant to the Settlement Approval Judgment and is released and discharged from its mandate;	DÉCLARE que Velvet Payments (Concilia Services Inc.) a rempli ses obligations en vertu du jugement d'approbation du règlement et est libéré de son mandat;
[19] DECLARES that Vivid Seats LLC has fulfilled its obligations pursuant to the Settlement Agreement in accordance with the Settlement Approval Judgment rendered on July 26, 2022;	DÉCLARE que <i>Vivid Seats LLC</i> a rempli ses obligations en vertu de l'Entente de règlement conformément au jugement d'approbation du règlement rendu le 26 juillet 2022;
[20] PRONOUNCES the closure of the present class action proceedings as regards <i>Vivid Seats LLC</i> ;	PRONONCE la clôture des présentes procédures d'action collective concernant <i>Vivid Seats LLC</i> ;
[21] DECLARES that the Plaintiff and the Class Members are bound by the release contained in the Settlement Agreement;	DÉCLARE que le demandeur et les membres du Groupe sont liés par la quittance contenue dans l'Entente de règlement ;
[22] WITHOUT other legal costs.	LE TOUT , sans frais de justice.

PIERRE NOLLET, J.C.S.

Me David Assor
LEX GROUP INC.
 Attorney for the Plaintiff

Me Jean Lortie

MCCARTHY TÉTRAULT LLP

Attorney for the Defendant Vivid Seats LLC

Me Nathalie Guilbert

Attorney for the Fonds d'aide aux actions collectives

Hearing date : On docket